



PROTOCOLE INDEMNITAIRE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Métropole AIX-MARSEILLE-PROVENCE, ayant son siège 58, boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE

Représentée par sa Présidente en exercice, Martine VASSAL, dûment habilitée à la signature des présentes, domiciliée ès qualité 58 boulevard Charles Livon, 13007 MARSEILLE

D'UNE PART

ET :

La société LUMILEC, dont le siège social est situé 185 rue des Peupliers, 13220 Châteauneuf-les-Martigues, immatriculée sous le n° SIRET 484 310 743 0002, prise en la personne de son représentant légal en exercice, Thierry NURY, Gérant Chef d'Agence, dûment habilité ;

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1- Rappel de l'objet du marché :

Selon le marché n°2019-04 « Travaux modernisation et extension installations éclairage public », notifié par la commune de Sausset-les-Pins en date du 12/07/2023, la société LUMILEC a été chargée de réaliser des prestations d'éclairage public.

La Métropole Aix-Marseille Provence, maître d'ouvrage pour la compétence Eclairage public a donné mandat à la commune de Sausset les Pins pour réaliser au nom et pour le compte de la Métropole, sous son contrôle, des missions administratives et techniques concernant la réalisation des travaux liés à l'éclairage public.

Selon la décision n°DEC2023-089 du maire de Sausset-les-Pins, le « Contrat de maintenance et gestion des installations d'éclairage public, sportif et du patrimoine » a été attribué à la société LUMILEC pour une durée d'1 an à compter du 1er juin 2023 jusqu'au 31 mai 2024, renouvelable 2 fois par expresse reconduction, la durée maximale ne pouvant excéder 3 ans. Le contrat prendra fin au plus tard au 31 mai 2026.

Ce contrat attribué à la société LUMILEC est d'un montant mensuel de 3 784,47 euros HT, soit 4 541,36 euros TTC, les prix étant fermes et non révisables.

2- Rappel du contexte (difficultés et événements donnant lieu aux prétentions financières) :

Depuis le 1er janvier 2024, la Métropole Aix-Marseille-Provence a récupéré le plein exercice de la compétence éclairage public de voirie sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins. Jusqu'à cette date, la Ville de Sausset-les-Pins exerçait la compétence et commandait à l'entreprise LUMILEC, les prestations d'entretien des installations de voirie liées à l'éclairage public, via le marché sus-cité.

La Métropole, exerçant aujourd'hui cette compétence sur plusieurs communes appartenant à l'ex-Territoire Marseille Provence (ex-CT1), dont Sausset-les-Pins, a lancé un marché à procédure adaptée (MAPA) pour l'exécution de ces prestations.

Le 8 avril 2004 a ainsi été lancée la consultation n°71240101 concernant un accord-cadre de travaux « Travaux, entretien et maintenance préventive et corrective de l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore sur les territoires des communes de Cornillon-Confoux, Gignac-La-Nerthe, Le Rove, Istres, Miramas, Saint-Victoret, Grans, Sausset les Pins Allauch, Ceyreste et les zones d'activités de la commune d'Aix-en-Provence », dont le lot n° 2 (allotissement géographique) s'intitule « Lot 2 – Territoire des communes de Gignac-La-Nerthe, Saint-Victoret, le Rove et Sausset-les-Pins ».

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée qui commencera à sa date de notification et se terminera au 31/12/2024 ; il ne sera pas reconductible.

Ce MAPA est en cours de notification.

Afin d'assurer la continuité du service public d'éclairage, la société LUMILEC, titulaire du marché n°2019-04, a continué à effectuer un certain nombre de prestations, sur requête du pouvoir adjudicateur, notamment afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'objet du présent protocole est de rémunérer ces prestations demandées par la Métropole à la société LUMILEC.

Historique des échanges entre la Métropole et la société LUMILEC :

Entre le 1er janvier 2024 et le 31 mai 2024, la société LUMILEC, a réalisé, à la demande de la Métropole, un certain nombre de tâches nécessaires à la continuité du service d'éclairage public sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins et permettant d'y assurer la sécurité des personnes et des biens, en attendant la notification du MAPA mentionné ci-dessus.

Ces interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous ; elles concernent des missions d'entretien validées par la Métropole et réalisées afin d'assurer la continuité du service d'éclairage public sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins, ainsi que la sécurité des personnes et des biens.

Prestations réalisées par la société LUMILEC sur la période allant du 01/01/2024 au 31/05/2024

Objets	Motifs	Ref devis	Coût HT (€)	Coût TTC (€)
Remplacement d'un luminaire HS avenue Rolland GARROS	Assurer la sécurité des personnes et des biens	144-SAU-2023	985,93 €	1 183,11 €
REPLACEMENT D'UNE LANTERNE VETUSTE CP_30 rue du Château	Assurer la sécurité des personnes et des biens	153- SAU - 2023	979,21 €	1 175,06 €
REPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS AL_12 avenue G. LECLERC	Assurer la sécurité des personnes et des biens	162-SAU-2024	1 335,09 €	1 602,10 €
REPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS CP_38 rue du Château	Assurer la sécurité des personnes et des biens	163 - SAU - 2023	867,30 €	1 040,76 €
REPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS CP_34 rue du Château	Assurer la sécurité des personnes et des biens	168-SAU-2024	867,30 €	1 040,76 €
Remplacement d'un mât accidenté avenue Henri COCHET	Assurer la sécurité des personnes et des biens	170-SAU-2024	988,39 €	1 186,07 €
FIXATION D'UNE PORTEE SUR FACADE traverse BEAU RIVAGE	Assurer la sécurité des personnes et des biens	171-SAU-2024	514,79 €	617,74 €

POSE DE COFFRET CLASSE II + TIRAGE DE CABLE rue F.MISTRAL - AUDIBERT	Assurer la sécurité des personnes et des biens	173-SAU-2024	3 039,98 €	3 647,98 €
REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE ACCIDENTE avenue des MICOCOULIERS	Assurer la sécurité des personnes et des biens	174-SAU-2024	979,21 €	1 175,06 €
Total			10 557,20 €	12 668,64 €

Ces coûts ont été validés et acceptés par la Métropole après présentation de devis de la part de la société LUMILEC.

Les justificatifs de demandes de paiements sont joints en annexe 1 du présent protocole.

C'est dans ce contexte que les parties, agissant dans un souci de mettre un terme amiable et rapide à la présente affaire, se sont rapprochées et ont convenu de régulariser leurs relations financières par les engagements et concessions réciproques suivants :

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ONT CONVENUS CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBLIGATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Après avoir pris connaissance des justifications techniques et du détail des prestations mises en œuvre à la demande du maître d'ouvrage, justifiant le bien-fondé des réclamations de la société LUMILEC, le maître d'ouvrage accepte de prendre en charge les chefs de demandes formulés par cette dernière, après avoir constaté le service fait.

- Premier point : Prise en charge par la Métropole des coûts d'entretien de l'éclairage public de la commune de Sausset-les-Pins pendant la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024. Cette indemnisation couvre exclusivement les interventions demandées par la Métropole pour assurer la continuité de service public d'éclairage public sur la commune et de garantir la sécurité des personnes et des biens durant la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024 ;
- Deuxième point : Le montant pris en charge par la Métropole s'élève à 10 557,20 euros HT soit 12 668,64 euros TTC, conformément au décompte exposé ci-dessus.

ARTICLE 2. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

En contrepartie de ces engagements, la société LUMILEC renonce expressément à toute action juridictionnelle à l'encontre du maître d'ouvrage visant à obtenir réparation de quelque préjudice que ce soit qui résulterait de l'exécution des prestations réalisées dans la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

La société LUMILEC reconnaît que la prise en charge du paiement des prestations met un terme à tout contentieux afférent à l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune de Sausset-les-Pins pour la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

En considération de ce qui précède et sous condition de l'exécution intégrale des obligations stipulées par la présente convention, les parties déclarent ne plus avoir aucun chef de grief quelconque entre elles et s'interdisent de façon irrévocable, d'une part, d'effectuer toute demande mutuelle et, d'autre part, de saisir quelconque autorité ou juridiction que ce soit de tout recours ou demande intéressant directement ou indirectement l'indemnisation de l'exécution des prestations relatives à l'éclairage public réalisées par la société LUMILEC dans la période du 1er janvier 2024 au 31 mai 2024.

Le présent protocole annule et remplace en leur totalité tous accords, engagements, propositions, promesses et engagements, discussions et écrits antérieurs échangés par les parties sur le même sujet.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

La Métropole émettra un titre de recette d'un montant de 10 557,20 euros HT soit 12 668,64 euros TTC au profit du compte ouvert au nom de la société LUMILEC tel qu'il est identifié dans les

pièces contractuelles du marché public n°2019-04, dont l'Acte d'Engagement est joint en annexe 2.

ARTICLE 4. ABSENCE DE RECONNAISSANCE DE DROITS ET DE RESPONSABILITÉ

Les stipulations du présent protocole n'emportent en aucun cas reconnaissance, par l'une ou l'autre des parties, de sa responsabilité ou acquiescement aux positions et prétentions de l'autre partie.

ARTICLE 5. INDIVISIBILITÉ DES CLAUSES DU PROTOCOLE

Considérant la nature des concessions réciproques que les parties se sont consenties au titre de la présente transaction, les clauses de celles-ci présentent un caractère indivisible.

ARTICLE 6 : PRISE D'EFFET

Le présent protocole entrera en vigueur après signature par les parties, transmission au contrôle de légalité et notification à la société LUMILEC.

ARTICLE 7. COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le tribunal administratif de Marseille sera seul compétent pour connaître de tout litige entre les parties se rapportant à la formation, l'interprétation et l'exécution du présent protocole transactionnel.

À Marseille, le

Fait en 2 exemplaires

La société LUMILEC (Nom et qualité du signataire)	La Métropole (Nom et qualité du signataire)
<i>Précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour transaction globale et définitive et renonciation à toute instance ultérieure ».</i>	<i>Précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour transaction globale et définitive et renonciation à toute instance ultérieure ».</i>

Annexes

Annexe 1 : Justificatifs de demandes de paiements

Annexe 2 : Acte d'engagement du marché 2019.04



**TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SAUSSET LES PINS**

Date devis: 16-oct.-23
N° de devis: 144-SAU-2023
N° OT: 38881
Objet des travaux: REPMALCEMENT D'UN LUMAINAIRE HS
Lieux: AVENUE ROLLAND GARROS BZ_45

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	Installation de chantier pour la réalisation des travaux et la signalisation du chantier, le panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1,000	150,000	150,00
	DÉPOSE				
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
15.5	Lanterne marque THORN, modèle R2L2 36 LED	U	1	450,00	450,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	8	2,00	16,00
			Coef de révision 1,000		881,00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					881,00 €
COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024			1,1191		985,93 €
T.V.A. 20 %					197,19 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					1 183,11 €

pour l'entreprise,
T.NURY



**TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SAUSSET LES PINS**

Date devis: 3-nov.-23
N° de devis: 153- SAU - 2023
N° OT: 39291
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE VETUSTE
Lieux: RUE DU CHÂTEAU

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	Installation de chantier pour la réalisation des travaux et la signalisation du chantier, le panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1,000	150,000	150,00
	DEPOSE				
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
15.12	Lanterne marque PHILIPS, modèle TOWNGUIDE PERF LED BP thermolaquée	U	1	452,00	452,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	4	2,00	8,00
			Coef de révision 1,000		875,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				875,00
	COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024		1,1191		979,21 €
	T.V.A. 20 %				195,84 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				1 175,06 €

pour l'entreprise,
T.NURY



TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SAUSSET LES PINS

Date devis: 24 01 2024
N° de devis: 162-SAU-2024
N° OT: 40729
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS AL_12 (SORTIE D'ASTREINTE - 21/01/24)
Lieux: AV.G.LECLERC

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	Installation de chantier pour la réalisation des travaux et la signalisation du chantier, le panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1,000	150,000	150,00
	DEPOSE				
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
24.6	Fourniture et pose d'un luminaire DECO URBAIN LED IP66 - IK 08 - Classe 2 en fonte d'aluminium - RAL 9010 BORD DE MER devant assurer l'éclairage moyen d'une classe CE2 pour une voie de 10 m de large - interdistance de 35 à 45 m - hauteur de feu 10 m - implantation unilatérale - coeff. maintenance 0.80 - rapport Puissance consommée/Emoyen < 8 - note photométrique à fournir - système de télégestion dans le luminaire	U	1	778,00	778,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
			Coef de révision 1,000		1 193,00
MONTANT TOTAL HORS TAXES					1 193,00 €
COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024			1,1191		1 335,09 €
T.V.A. 20 %					267,02 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					1 602,10 €

pour l'entreprise,
T.NURY



**TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SAUSSET LES PINS**

Date devis: 24-janv.-24
N° de devis: 163 - SAU - 2023
N° OT: 40730
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS CP_38
Lieux: RUE DU CHÂTEAU

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
	DEPOSE				
18.7	Dépose soignée de candélabre et évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du M.O.-Hauteur inférieure à 6,00 m.	U	1	42,00	42,00
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
15.12	Lanterne marque PHILIPS, modèle TOWNGUIDE PERF LED BP thermolaquée	U	1	452,00	452,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	8	2,00	16,00
			Coef de révision 1,000		775,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				775,00
	COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024		1,1191		867,30 €
	T.V.A. 20 %				173,46 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				1 040,76 €

pour l'entreprise,
T.NURY



**TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
SAUSSET LES PINS**

Date devis: 10-mai-24
N° de devis: 168 - SAU - 2023
N° OT: 43172
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE HS CP_34
Lieux: RUE DU CHÂTEAU

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
	DEPOSE				
18.7	Dépose soignée de candélabre et évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du M.O.-Hauteur inférieure à 6,00 m.	U	1	42,00	42,00
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
15.12	Lanterne marque PHILIPS, modèle TOWNGUIDE PERF LED BP thermolaquée	U	1	452,00	452,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	8	2,00	16,00
			Coef de révision 1,000		775,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				775,00
	COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024				1,1191
	T.V.A. 20 %				867,30 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				173,46 €
					1 040,76 €

pour l'entreprise,
T.NURY



TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SAUSSET LES PINS

Date devis: 5-avr.-24
N° de devis: 170-SAU-2024
N° OT: 42501
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UN MAT ACCIDENTE BZ_5
Lieux: AVENUE HENRI COCHET

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1	150,00	150,00
	DEPOSE				
18.7	Dépose soignée de candélabre et évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du M.O.-Hauteur inférieure à 6,00 m.	U	1	42,00	42,00
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
17.2	Pose d'un luminaire de 5.00 à 12m fournie par la commune	U	1	120,00	120,00
12.3	Mât hauteur de feu 5m acier galvanisé + RAL Bord de Mer	U	1	325,00	325,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	5	2,00	10,00
	TRAVAUX GENIE CIVIL				
1.9	Terrassement sous trottoir ou accotement de 0.40X0.40m	ml	1	30,00	30,00
1.1	Décapage d'enrobé comprenant sciage et enlèvement	m²	1	2,20	2,20
1.15	Evacuation des déblais au mètre cube le transport et la mise en décharge contrôlée de déblais.	m3	0,5	20,00	10,00
	POSE				
1.17	Remblais en tranchée GT au mètre cube le transport et la mise en œuvre en remblais pour tranchée en grave traitée au ciment dosée à 3 % ou cendres volantes	m3	0,5	78,00	39,00
1.18	Réfection de revêtement de trottoir ou chaussée effectuée manuellement - En enrobés à chaud 0/6 noir sur une épaisseur de 5 cm	m²	1	40,00	40,00
			Coef de révision 1,000		883,20
MONTANT TOTAL HORS TAXES					883,20 €
COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024					1,1191 988,39 €
T.V.A. 20 %					197,68 €
MONTANT TOTAL T.T.C.					1 186,07 €

pour l'entreprise,

T.NURY



Date devis: 8-avr.-24
N° de devis: 171-SAU-2024
N° OT 43173
Objet des travaux: FIXATION D'UNE PORTEE SUR FACADE
Lieux: TRAVERSE BEAU RIVAGE

pour l'entreprise,
T.NURY



TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SAUSSET LES PINS

Date devis: 13-mai-24
N° de devis: 173-SAU-2024
N° OT: 43174
Objet des travaux: REMPLACEMENTS DES COFFRETS CLASSES II + TIRAGE DE CABLE
Lieux: RUE F.MISTRAL - BD AUDIBERT

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	Installation de chantier pour la réalisation des travaux et la signalisation du chantier, le panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1	150,00	150,00
	DEPOSE				
18.8	Dépose soignée de candélabre et évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du M.O.-Hauteur supérieure à 6,00 m.	U	1	62,00	62,00
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	TRAVAUX GENIE CIVIL				
1.9	Terrassement sous trottoir ou accotement de 0.40X0.40m	ml	1	30,00	30,00
1.1	Décapage d'enrobé comprenant sciage et enlèvement	m²	1	2,20	2,20
	SUITES AUX NOMBREUX DYSFONCTIONNEMENTS DU RESEAU E.P DU POSTE AC - MISES EN PLACES DES COFFRETS CLASSE II ETANCHES + CABLE D'ALIMENTATION				
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	12	90,00	1 080,00
6.7	Boîtier classe II en façade	U	2	108,00	216,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	12	2,00	24,00
18.13	Reprise et allongement de conducteur avec EPCB	U	28	5,00	140,00
18.15	Reprise de câblage sur façade ou sur crosse 3G2.5° U 1000	U	2	45,00	90,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	84	2,00	168,00
	REMPLACEMENT D'UNE PORTEE HS - AC_27 - AC_51				
1.43	Fourniture et pose de fourreaux TPC DN63 + grillage avertisseur	ml	35	3,80	133,00
2.8	DEROULAGE DE CABLE SOUS FOURREAUX- Câble 3G10 mm² cuivre	ml	35	6,75	236,25
17.2	Pose d'un luminaire de 5.00 à 12m fournie par la commune	U	1	120,00	120,00
17.5	Pose d'un candélabre de 5.00 à 12m fournie par la commune	U	1	200,00	200,00
	TRAVAUX GENIE CIVIL				
1.18	Réfection de revêtement de trottoir ou chaussée effectuée manuellement - En enrobés à chaud 0/6 noir sur une épaisseur de 5 cm	m²	1	40,00	40,00
			Coef de révision 1,000		2 716,45
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				2 716,45 €

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en	TOTAL H.T. en
				EURO	EURO
	COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024		101191		3 039,98 €
	T.V.A. 20%				608,00 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				3 647,98 €

pour l'entreprise,

T.NURY



TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SAUSSET LES PINS

Date devis: 14-mai-24
N° de devis: 174- SAU - 2024
N° OT: 43226
Objet des travaux: REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE ACCIDENTE
Lieux: AVENUE DES MICOCOULIERS - CI_5

N° Prix	Désignation	U	Q	Prix H.T. en EURO	TOTAL H.T. en EURO
22.14	Installation de chantier pour la réalisation des travaux et la signalisation du chantier, le panneau d'information, conformément à la réglementation existante et aux directives du gestionnaire de la voie, conformément au manuel SETRA, comprenant notamment :les DICT, le transport, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, le repliement du matériel en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers.	U	1,000	150,000	150,00
	DEPOSE				
18.3	Dépose d'un luminaire complet sur poteau ou candélabre y compris évacuation ou stockage aux entrepôts municipaux suivant avis du MO	U	1	25,00	25,00
	POSE				
15.12	Lanterne marque PHILIPS, modèle TOWNGUIDE PERF LED BP thermolaquée	U	1	452,00	452,00
6.5	Boîtier classe II dans candélabre avec PARAFoudre GM	U	1	90,00	90,00
26.2	Gestion à distance de l'éclairage, contrôle, détection des anomalies, abonnement 10ans CITY TOUCH ou équivalent sans protocole	U	1	150,00	150,00
18.14	Reprise de câblage à l'intérieur d'un mât 3G2.5° U1000	ml	4	2,00	8,00
			Coef de révision 1,000		875,00
	MONTANT TOTAL HORS TAXES				875,00
	COEFFICIENT DE REVISION MARS 2024		1,1191		979,21 €
	T.V.A. 20 %				195,84 €
	MONTANT TOTAL T.T.C.				1 175,06 €

pour l'entreprise,
T.NURY

Mairie de Sausset les pins



Place des droits de l'Homme
13960 Sausset les Pins
Tel : 04.42.44.20.42

Accord-cadre de travaux

Acte d'engagement

Objet du marché à bons de commande

**TRAVAUX MODERNISATION ET EXTENSION
INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC**

Numéro de Marché : 2019-04

Date et heure limite de remise des offres : 19/12/2019 à 16:00

Conformément aux articles L2422-5 à 11 du livre IV du code de la Commande publique, la métropole AIX MARSEILLE PROVENCE, Maître d’Ouvrage, pour la compétence Eclairage public, donne mandat à la commune de SAUSSET LES PINS pour réaliser, au nom et pour le compte de la métropole, sous son contrôle, des missions administratives et techniques concernant la réalisation des travaux liés à l’éclairage public.

Le présent accord-cadre est passé en vertu des dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, régissant la procédure adaptée.

Article 1 – Identification de l'acheteur

Autorité compétente pour signer l'accord-cadre : Monsieur Le Vice Président de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE, chargé de la Commande Publique.

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Martigues

Adresse : Rue Pasteur Combes
13695 Martigues Cedex

Article 2 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom : Thierry NURY

☐ Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

- ☐ Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- ☐ Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- ☐ Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

☒ Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) : SARL LUMILEC

Domicilié à : 185, rue des Peupliers 13220 Châteauneuf les Martigues

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 484 310 743 00022

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : AIX EN PROVENCE

Sous le n° 2005 B01474

Téléphone : 04 42 45 33 56

Télécopie : 04 42 07 44 65

Courriel : comptabilite@lumilec.net

- ☐ La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- ☐ La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- ☐ La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans l'accord-cadre, sous le nom " titulaire " ;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 3 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent, pour chaque sous-traitant payé directement, la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de lui faire exécuter, ainsi que les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque demande constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Ces demandes prennent effet à la notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Taux de TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- montant maximum hors taxes euros (en chiffres)

Article 4 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte : LUMILEC.....

Domiciliation : CIC AIX PROVENCE ENTREPRISES.....

Adresse :.....

CODE IBAN :FR76 1009 6185 7100 0751 6130 152.....

Code BIC :CMCIFRPP.....

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en euros.

Article 5 – Avance

Conformément à l'article Avance du CCAP le ou les candidats ci-avant désignés :

- o ☒ refusent de percevoir l'avance
- o ☐ acceptent de percevoir l'avance

Article 6 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A Châteauneuf les Martigues.....

le 18 décembre 2019.....

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer l'accord-cadre:

lu et approuvé

LUMILEC
SARL : Capital de 3000 €
Z. Fournilliers
185 Rue des Peupliers
13220 Châteauneuf les Martigues
S. et : 4 34 31 2 543 00022 APE 4321B
Tél : 04 42 45 33 56 - Fax : 04 42 07 44 65

Article 7 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe - En cas de réponse en groupement
- Annexe - Modèle de bordereau de suivi des déchets
- Annexe - En cas de sous-traitance

Article 8 - Acceptation de l'accord-cadre (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A SABSEY - les H.N.S.

le 20.12.2019

Signature de l'autorité compétente en vertu de Délibération n° 17-12-06 du 18/12/2017.

Article 9 - Date d'effet de l'accord-cadre

En cas d'envoi électronique en LRAR :

Saisir ci-dessous la date de réception par le titulaire et les références du courrier électronique

Reçu par le titulaire le

Références:

En cas d'envoi postal en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

A

le

Signature du titulaire



Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)

Formule d'origine

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité de l'accord-cadre (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres)
- et devant être exécutées par en qualité de :
 - ☐ cotraitant
 - ☐ soustraitant

A ,
le (3)

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

Annotations ultérieures éventuelles

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct. Cette partie non sous-traitée est au maximum de euros TTC.

ANNEXE - En cas de réponse en groupement

(A reproduire pour chacun des cotraitants)

Acheteur : Mairie de Sausset les pins

Place des droits de l'Homme

13960 Sausset les Pins

04.42.44.20.42

TRAVAUX MODERNISATION ET EXTENSION INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Cotraitant n°....

Désignation du cotraitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

☐ Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

☐ Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

☐ En tant que membre du groupement conjoint

☐ En tant que membre du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par le pouvoir adjudicateur.
- M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Description des prestations réalisées	Montant HT

Paie ment

☐ Les prestations d crites ci-dessus sont pay es sur le compte du mandataire solidaire

☐ Les prestations d crites ci-dessus sont pay es directement sur le compte suivant

Libell  du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

ANNEXE - Bordereau de suivi des déchets de chantier 1/2

Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n°

1. Maître d'ouvrage (à remplir par le titulaire):

Dénomination du maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAUSSET LES PINS.....

Adresse : Place des Droits de l'Homme 13960 SAUSSET LES PINS.....

Tél : 04 42 44 20 42.....

Fax :

Courriel :

Responsable

Nom du chantier :

Adresse :

Tél :

Fax :

Courriel :

Responsable

2. Entreprise (à remplir par le titulaire):

Raison sociale de l'entreprise / Nom de l'entrepreneur individuel : SARL LUMILEC

Adresse : 185, rue des Peupliers 13220 Châteauneuf les Martigues

Tél : 04 42 45 33 56.....

Fax : 04 42 07 44 65.....

Courriel : comptabilite@lumilec.net

Responsable Thierry NURY

Désignation du déchet : (Nomenclature Article Annexe II de l'article R541-8)

Type de contenant :

Numéro :

Unité :

Capacité :

Taux de remplissage : ☐ ½ ☐ ¾ ☐ plein

Destination du déchet :

☐ Centre de tri

☐ Centre de transfert

☐ Valorisation matière

☐ Incinération (UIOM)

☐ Centre de stockage de classe 2

☐ Centre de stockage de classe 3

☐ Autre :

ANNEXE - Bordereau de suivi des déchets de chantier 2/2

Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n°

3. Collecteur – Transporteur (à remplir par le collecteur - transporteur) :

Raison sociale du collecteur / Nom de l'entrepreneur individuel :

Adresse :

Tél :

Fax :

Courriel :

Nom du chauffeur :

Date :

Cachet :

Visa :

4. Eliminateur (à remplir par le destinataire – éliminateur) :

Raison sociale de l'éliminateur / Nom de l'entrepreneur individuel :

Adresse du lieu de traitement :

Quantité reçue :

Unité :

Qualité du déchet :

☐ Bon

☐ Moyen

☐ Mauvais

☐ Refus de la benne : motif :

Date :

Cachet :

Visa :

Bordereau comprenant 4 exemplaires : remplir un bordereau par conteneur

- exemplaire n° 1 à conserver par le titulaire
- exemplaire n° 2 à conserver par le collecteur - transporteur
- exemplaire n° 3 à conserver par l'éliminateur
- exemplaire n° 4 à retourner dûment complété au maître d'ouvrage

ANNEXE - En cas de sous-traitance : Demande d'acceptation d'un sous-traitant

(A reproduire pour chacun des sous-traitants)

Acheteur : Mairie de Sausset les pins

Place des droits de l'Homme

13960 Sausset les Pins

04.42.44.20.42

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Martigues

TRAVAUX MODERNISATION ET EXTENSION INSTALLATIONS ECLAIRAGE PUBLIC

Sous-traitant n°....

Titulaire :

Désignation du sous-traitant :

Je soussigné,

Nom et Prénom :

☐ Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

☐ Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 ou un artisan au sens du I de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 ?

☐ Oui ☐ Non

Cette information a une incidence sur la périodicité de versement des acomptes (article R2191-22 du code de la commande publique)

2/ Description des prestations sous-traitées

Description des prestations	Montant HT

3/ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Libellé du compte :

Domiciliation :

Adresse :

CODE IBAN :

Code BIC :

- modalités de calcul et de versement des acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

4/ Déclaration du sous-traitant

☐ Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique.

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance

☐ oui ☐ non

Fait à , le

Le sous-traitant,

5/ Déclaration du titulaire

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct (tel est le cas si le montant du contrat de sous-traitance est supérieur à 600 euros TTC)

☐ oui ☐ non

Fait à , le
Le soumissionnaire ou le titulaire,

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement par l'acheteur.



